



Lubrifiant pour traiter les transmissions entraînées par chaîne, qui sont exposées à une charge lourde. Grâce à sa formule unique, convient à l'utilisation dans l'industrie alimentaire, conformément à l'enregistrement NSF H1, numéro 139848. L'huile pour chaîne peut être traitée comme de l'huile, avec les propriétés de la graisse

N° comm.: 005060

Qualité & propriétés

Enregistrement NSF H1, numéro 139848
À traiter comme de l'huile, avec les propriétés de la graisse
Stabilité mécanique et thermique exceptionnelle
Bonne adhérence
Dilatant
Empêche l'usure et l'adhérence
Résiste aux intempéries
Résistant aux acides et bases faibles
Résistant à l'eau
Valve 360°

Données physiques & chimiques

Base: Huile minérale
Nom de la couleur: transparent
Surfaces: Chains, Chain driven transmissions liable to heavy load, Conveyors
Point d'inflammabilité: n.a.
Contenu: 500 ML

Mode d'emploi

Avant utilisation, lisez attentivement les instructions sur l'emballage et agissez en conséquence.
L'aérosol doit être à température ambiante.
Meilleure température de traitement 10 à 25 °C.
Avant utilisation, agitez l'aérosol.
Appliquer l'huile pour chaîne en couche fine. Pendant la phase d'écoulement initial, lorsque le produit peut réellement pénétrer dans la chaîne traitée, l'aérosol a un effet moussant.

Sain pour l'environnement

European Aerosols s'engage à appliquer des formules sans ingrédients restreints ou critiques et à obtenir les meilleures performances possible. Les bouchons et les emballages sont fabriqués à partir de matériaux recyclables.

Élimination

Seuls les bombes, pots ou bidons complètement vides doivent être mis dans une benne de recyclage ou dans un conteneur approprié pour les déchets valorisables. Les bombes, pots ou bidons qui ne sont pas vides doivent être éliminés en tant que «déchets spéciaux».

Marquage/Étiquetage

Tous les produits fabriqués par European Aerosols sont conformes aux réglementations en vigueur en matière d'étiquetage, conformément à la Directive 1999/45/CE relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses. Tous les aérosols correspondent aux TRGS200 et TRG300, ainsi qu'à la Directive 75/324/EWG dans sa variation actuelle.

À compter du Juillet 7, 2025 – Cette version remplace toutes les versions publiées antérieurement.